

COMMUNIQUÉ 41/2026

Déchets ménagers : le 5 octobre prochain, dix communes adoptent le nouveau mode de collecte

Amorcé en 2021 à titre expérimental, le nouveau schéma de collecte des déchets ménagers déployé par la Communauté de communes du Clermontais entre dans sa dernière étape. À compter du lundi 5 octobre 2026, dix communes du territoire basculeront à leur tour vers ce nouveau mode de collecte : Ceyras, Clermont-l'Hérault, Liausson, Mérifons, Mourèze, Octon, Saint-Félix-de-Lodez, Salasc, Valmascle et Villeneuveville. Cette phase 3 marque l'achèvement du déploiement sur l'ensemble du territoire intercommunal.

Concrètement, qu'est-ce qui change pour les habitants ?

Les modalités de collecte évoluent selon le type d'habitat, avec deux organisations distinctes :

Secteurs pavillonnaires

- Collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (bac gris) : tous les 15 jours ;
- Collecte des Emballages Ménagères Recyclables (bac jaune) : tous les 15 jours, en alternance avec le bac gris ;
- Collecte des déchets de cuisine : une fois par semaine.

Cœurs de villes et écarts

- Suppression de la collecte en points de regroupement ;
- Mise en place de points d'apport volontaire (colonnes de tri) pour l'ensemble des flux : ordures ménagères, emballages recyclables, déchets de cuisine et verre, accessibles par badge.

5 octobre 2026 : les 10 dernières communes adoptent les nouvelles modalités

À compter du lundi 5 octobre 2026, les habitants de Ceyras, Clermont-l'Hérault, Liausson, Mérifons, Mourèze, Octon, Saint-Félix-de-Lodez, Salasc, Valmascle et Villeneuveville basculeront vers ce nouveau mode de collecte.

Un courrier d'information, accompagné du calendrier de collecte propre à chaque secteur pavillonnaire ou bien du guide d'utilisation du badge en point de tri pour les cœurs de ville, a été adressé à l'ensemble des foyers concernés.

En secteur pavillonnaire, les bacs de collecte devront être sortis la veille au soir du jour de collecte indiqué dans les calendriers, puis rentrés une fois le passage effectué.

Pour le secteur du cœur de ville et écarts : les points de tri seront mis en service dès le 5 octobre : munis de leur badge, les habitants pourront déverrouiller les colonnes destinées aux ordures ménagères et les bornes de collecte des biodéchets (sacs de 50 litres maximums acceptés). **Les anciens bacs gris et verts devront être sortis aux points de rassemblement habituels le 5 octobre** afin d'être récupérés par les services de la Communauté de communes. Les habitants dans l'incapacité de le faire sont invités à contacter le service au 04 67 96 16 27.

Pourquoi un nouveau mode de collecte ?

Face à l'augmentation continue des coûts d'enfouissement des déchets résiduels et dans un objectif d'amélioration de leur valorisation, la Communauté de communes du Clermontais a fait le choix, dès 2021, de repenser en profondeur son organisation de la collecte des déchets ménagers.

Ce nouveau schéma poursuit trois objectifs principaux :

- Encourager le tri à la source, le recyclage et le réemploi des déchets ;
- Simplifier le geste de tri et la valorisation des déchets pour les habitants ;
- Réduire de moitié la quantité de déchets enfouis, en la faisant passer de 240 kg à 120 kg par an et par habitant, comme cela a déjà été constaté à Soumont.

Un déploiement progressif depuis 2021

Une phase d'expérimentation avait initialement été menée en 2021 sur la commune de Canet, avant un déploiement en phase 1 en 2024 (Usclas-d'Hérault, Fontès, Aspiran, Paulhan), puis en phase 2 en 2025 (Nébian, Cabrières, Péret, Lieuran-Cabrières, Brignac, Lacoste). Ces premiers déploiements ont permis d'ajuster l'organisation du service avant d'engager la dernière étape du projet.

Compte tenu de l'ampleur du changement pour les habitants et les services, la Communauté de communes a choisi de déployer ce nouveau mode de collecte progressivement, commune par commune, plutôt que sur l'ensemble du territoire en une seule fois.

Phase	Année	Communes concernées
Expérimentation	2021	Canet
Phase 1	2024	Usclas-d'Hérault, Fontès, Aspiran, Paulhan
Phase 2	2025	Nébian, Cabrières, Péret, Lieuran-Cabrières, Brignac, Lacoste
Phase 3	2026	Ceyras, Clermont-l'Hérault, Liausson, Mérifons, Mourèze, Octon, Saint-Félix-de-Lodez, Salasc, Valmascle et Villeneuve

Avec l'entrée en vigueur de cette phase 3, l'ensemble des 21 communes de la Communauté de communes du Clermontais sera couvert par le nouveau schéma de collecte, concrétisant un engagement de long terme en faveur de la réduction des déchets et de leur meilleure valorisation.

Retrouvez toutes les informations concernant le nouveau mode de collecte sur notre site internet -> [urlr.me/WsTPZm](https://www.urlr.me/WsTPZm) ou en scannant ce QR-CODE

Pour rappel, des réunions publiques concernant les nouvelles modalités de collecte des déchets sont prévues respectivement le :

- Jeudi 1^{er} octobre 2026 à 18h30 à la salle des fêtes de Liausson
- Vendredi 2 octobre 2026 à 18h30 à l'Espace des Dominicains à Clermont l'Hérault

PARTAGER NOTRE
POST FACEBOOK

